

## Herbicide colza

# ANITOP®

Pour :

- Faciliter l'implantation de la culture
- Faciliter l'organisation du travail
- Réussir de nouveaux itinéraires avec implantation des couverts associés



## AVANTAGES ANITOP®

### ■ Faciliter l'implantation de la culture

Anitop® supprime la concurrence précoce des adventices (efficacité sur vulpin, ray-grass et dicotylédones les plus fréquentes)



- Accroissement des difficultés liées à l'implantation

### ■ Faciliter l'organisation du travail

- Anitop® s'adapte au contexte climatique
  - ➔ souplesse d'application en pré-levée ou en post-précoce
- Un seul passage suffit dans de nombreuses situations
  - ➔ large spectre
- Facilite la gestion des interventions de post-levée
  - ➔ herbicide racinaire qui contrôle des levées échelonnées
- Adapté à toutes vos parcelles, utilisé seul ou en programme



- Nouveauté automne 2024 : bidons livrés avec bouchons compatibles

### ■ Réussir de nouveaux itinéraires : compatible avec les couverts associés

		Féverole	Vesce	Gesse	Trèfle d'Alexandrie	Lentille	Fenugrec
Anitop®	1,5 pré-levée						
	2,0 pré-levée						
	1,5 post-levée						
	2,0 post-levée						

Forte variabilité de la sensibilité aux herbicides observée entre les différentes variétés pour une même espèce de couvert. Information en cours de consolidation.

Remarque : données non contractuelles, précisées à titre d'information.

#### Diminution du volume de végétation du couvert attendue :

- jusqu'à 15% ➔ Possible
- de 15 à 30% ➔ Possible avec réduction significative du volume de végétation du couvert associé
- de 30 à 50% ➔ Bénéfices du couvert associé fortement amoindris ; intérêt à évaluer
- plus de 50% ➔ Déconseillé

# RECOMMANDATIONS D'UTILISATION



(1) ANITOP® 2 à 2,5 L/ha



... ou



(1)

ANITOP® 2 à 2,5 L/ha



(1) Couverts associés, 1 à 2 L/ha selon le couvert



## CHAMP D'ACTIVITÉ D'ANITOP® À 2,5 L/HA EN PRÉ-LEVÉE

### Dicotylédones classiques et diverses

Alchémille	TS	Géranium mou	S
Ammi élevé	TS	Laïteron	TS
Anthrisque	TS	Lamier amplexicaule	TS
Arroche	TS	Lamier pourpre	TS
Barbarée	MS	Lychnis	S
Bleuet	MS	Matricaire camomille	TS
Capselle	TS	Matricaire inodore	TS
Carotte	TS	Mercuriale	NS
Chénopode	MS	Morelle	S
Coquelicot	TS	Mouron des champs	TS
Ehusse	S	Myosotis	TS
Euphorbe	MS	Passerage	MS
Fumeterre	MS	Pensée	PS
Gaillet	TS	Picris	TS
Géranium à f. rondes	S	Ravenelle	NS
Géranium à t. grèles	S	Rumex	TS
Géranium disséqué	MS	Sanve	NS

Séneçon	TS
Sisymbre	PS
Stellaire	TS
Véronique à f. de lierre	S
Véronique de Perse	TS
Véronique des champs	TS

### Graminées

Pâturin annuel	TS
Ray-grass	S
Repousse de blé	PS
Repousse d'orge	NS
Vulpie	S
Vulpin	MS



TS	95 - 100 %
S	85 - 95 %
MS	70 - 85 %
PS	50 - 70 %
NS	0 - 50 %

206 essais BASF de 2010 à 2019  
Observations d'entrée d'hiver

## QU'EST-CE QUE ANITOP® ?

marque déposée BASF	ANITOP®
AMM	N° 2190639
Composition	300 g/L métazachlore + 100 g/L dmota-p + 100 g/L quinmérac
Formulation	SE (Suspension émulsionnée)
Cultures et usages autorisés	Colza d'hiver * désherbage
Dose autorisée	2,5 L/ha
Mode d'action (HRAC)	Métazachlore (HRAC 15) + dmota-p (HRAC 15) + quinmérac (HRAC 4)
ZNT aquatique	5 m pour les applications de pré-levée 5 m avec un DVP de 5 m pour les applications de post-levée
Nombre d'application par an	1 tous les 3 ans à la dose maximum de 500 g de métazachlore/ha 1 tous les 4 ans pour 1 dose de métazachlore comprise entre 501 et 750 g maximum/ha Fractionnement possible en 2 applications en pré-levée et post-levée
DAR	DAR F (BBCH 18)
DRE	48 heures

Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuit

Protection de l'utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié EN ISO 27065, tablier CAT III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les applications en post-émergence. SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bâtoire référencée.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisé, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avril 2024. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert 0800 100 299 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 411COHE0424R

Anitop® : SGH07, SGH08, SGH09. Attention - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H351 : Susceptible de provoquer le cancer. - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH07 SGH08 SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**  
**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**